



Mésentente pour le partage des biens

Par **josi43270_old**, le **07/06/2007** à **09:00**

Ma mère gravement malade et moi venont d'hériter de mon frère à raison de 1/4 pour ma mère et 3/4 pour moi;

Mon frère a laissé pour bien environ 17000 Euros et une maison dont il était copropriétaire à moitié avec ma mère et le mari de celle-ci .

mère a 69 ans, très gravement malade, elle ne peut pas parler mais elle arrive encore à écrire un peu mais il est très difficile de la comprendre et son état s'aggrave chaque jour.

Je reste sa seule fille et mon beau -père n'a pas d'enfant.

Ma mère et son mari habite toujours la maison.

j'avais proposé à ma mère de me donner la nue propriété de sa part et moi je lui aurais laissé l'usufruit sur ma mère.

Lorsque le notaire est venu la voir, elle était d'accord puis le jour de la signature, elle a refusé de signer.

Je dois donc payer des droits de succession sur un bien dont je ne peux disposer, tous les papiers inutiles que le notaire a fait, qui devra les payer.

On me dit que je peux réclamer une part de loyer mais comment faire ?

Est-ce qu'un tribunal peut m'obliger à lui vendre ma part, ce ne sera pas logique car je ne peux pas vendre un bien qui va me revenir un jour soit à moitié soit même en pleine propriété et en plus j'aurais payé des droits de succession sur mon frère et sur ma mère pour le même bien. merci de me répondre